



## CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 26 mars 2018

à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

### Compte rendu de réunion

**Présents :** Monsieur TRAINAUD Michel *le Maire*, Monsieur TURQAT Philippe *Maire délégué*, Monsieur VIGNAUD Christian *Maire délégué*, Monsieur AUBOUIN Jean, Monsieur LAIDET Michel, Madame VANDESTICK Laurence, Monsieur VIDAL Jean-Pierre, Monsieur MAROT Michel, Madame LANFRANCHI Nicole, Monsieur ROYOUX Clarisse, Madame COUILLAUD Véronique, Madame MANCIA Dominique, *les Adjointes*, Madame BLIN Béatrice, Monsieur BOUTIN Jean-Luc, Madame CHAILLOU Marie-Françoise, Madame DUMOUT Marie-France, Monsieur MARCHESSON Philippe, Monsieur MASSÉ Éric, Madame ROBERT-MORISSET Véronique, Madame ROY Françoise, Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Madame HARMAND Emmanuelle, Monsieur LACROIX Frédéric, Monsieur PATTE Hervé, Monsieur MASSARD Jean-Claude, Monsieur FAURE Hervé, Monsieur BERTON Christian, Monsieur FAURE Annick, Monsieur AUDEBERT Jean-Christophe, Madame BARATHE Yolande, Monsieur DROUET Stéphane, *les conseillers*.

**Excusés :** Monsieur BONNEAU François, Monsieur MONTHUBERT Billy, Mme MICHAUD Line, Mme VALLEE Armelle.

**Absents :** Madame GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Monsieur AUDEBERT Eric, Monsieur SAVARIT Bertrand, Madame MASSE Mélina, Monsieur FOURNIER Bernard, Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Monsieur PATTE Hervé.

**Assistaient à la réunion** Monsieur MALLARD Alain (Trésorier) - Madame BOURDIN Isabelle - Madame RAMOS-CAMPOS Christel (Secrétaires) - Monsieur TRIOILLIER Xavier (DGS).

Madame HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

### **1 Présentation et approbation des budgets 2018 (commune, transport)**

Budget annexe transport scolaire voté à l'unanimité :

Section de fonctionnement : 32 549,90 €

Section d'investissement : 8 538 €

Budget CCAS pour information (voté par les membres du CCAS) :

Section de fonctionnement : 59 700 €

Section d'investissement : 76,23 €

Budget principal voté à l'unanimité :

Section de fonctionnement : 4 271 714,92 €

Section d'investissement : 3 025 793,81 €

Trois demandes non étudiées par la commission des finances sont présentées :

- L'acquisition d'une sculpture « Anarchitecture » de Sylvain CORENTIN qui serait disposée dans le hall de la mairie. Coût 1450 €. 6 abstentions.
- L'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie. Vote favorable à l'unanimité du Conseil municipal.
- La sollicitation d'une subvention par la Croix-Rouge de COGNAC : le Conseil

municipal décide d'attendre que la situation de l'association s'assainisse avant d'envisager de verser une subvention.

## **2 Adoption du compte rendu du 28.02.2018**

Le dernier compte rendu de réunion est adopté à l'unanimité des présents.

## **3 Créances à effacer suite à des commissions de surendettement**

- Dette de 154.80 € (40 € de transport, 114,80 € de cantine et garderie)
- Dette de 255 € (location salle des fêtes de Sonneville)

Vote à l'unanimité pour l'effacement des dettes.

## **4 Renouvellement du contrat aidé de Mme SZEZEPANSKI**

- Le contrat CUI-CAE de cet agent conclu du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 Avril 2018 arrive à échéance. Il peut être renouvelé pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 31 Août 2018. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au renouvellement du contrat jusqu'au 31 août 2018.

## **5 Avenant au contrat de location du véhicule publicitaire**

- INFOCOM a créé le GIE France Invest pour regrouper son parc de véhicules. En raison de ce changement il convient de procéder à la régularisation du contrat signé pour le mobilier d'emplacement publicitaire, sans modification dans les engagements pris. Le Conseil municipal décide de procéder à l'unanimité à la régularisation du contrat.

## **6 Convention avec la CDC pour le prêt du broyeur**

- La CDC du Rouillacais propose aux communes de signer ou de renouveler la convention de mise à disposition du broyeur de végétaux pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est à rappeler que l'arrêté préfectoral 2016125-I0001 indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 le brûlage des déchets verts ménagers sera interdit toute l'année. Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition.

## **7 Reprise de concessions au cimetière de Rouillac**

- La procédure de reprise des sépultures réputées à l'état d'abandon se poursuit. Aujourd'hui, une cinquantaine de concessions ont été remises en état. Il reste environ 300 concessions à reprendre. Le Maire doit être autorisé à poursuivre cette procédure. Un conseiller municipal rappelle la nécessité que des agents communaux soient formés pour intervenir dans les cimetières. Des renseignements seront prochainement pris auprès de la Préfecture pour connaître les dates des formations. Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement à la poursuite de la procédure par Monsieur le Maire.

## 8 Classement de voirie

- La desserte du lotissement « Haut du fief » appartenant désormais à la commune, il convient de classer cette desserte dans la voirie communale. Ce classement n'étant plus effectué par la DDT de COGNAC, la procédure doit être réalisée en régie ou bien la commune doit recourir à un géomètre. Le Conseil municipal se prononce pour le recours à un géomètre. Monsieur Léger sera sollicité lors de sa prochaine permanence.
- Il convenait également de donner un nom à cette desserte. Le Conseil municipal ne souhaite pas modifier le nom de la desserte. En conséquence, la voirie sera dénommée « Lotissement Haut du Fief ».

## 9 Convention d'occupation du domaine public (un panneau publicitaire)

- La société GRAPHIC AFFICHAGE se propose d'installer boulevard d'Encamp 1 panneau publicitaire. La redevance financière serait de 100 € par an au profit de la commune de ROUILLAC. L'ancien panneau a été désinstallé. Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette convention d'occupation du domaine public.

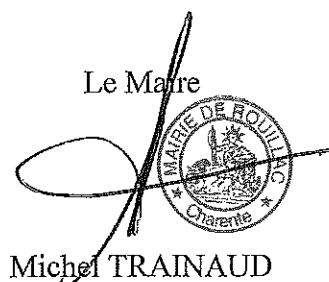
## 10 Questions et informations diverses

- Course cycliste de Pâques du lundi 2 avril : il est nécessaire de faire appel à des signaleurs.
- Tour cycliste Poitou-Charentes (du 21 au 24 août 2018). Des signaleurs seront à rechercher.
- Il apparaît nécessaire de procéder à la numérisation du plan cadastral numéroté de la mairie de Sonnevile. Il convient de se rapprocher du service du cadastre afin de savoir s'il est possible de les numériser.
- Pour pot de l'inauguration du véhicule publicitaire du 9 avril : le Conseil municipal décide de diminuer la quantité proposée par le devis et de rajouter des fromages pris à la Ferme du Bardonneau.
- Pour le repas des aînés fixé au 8 mai, le restaurant « Les fins bois » réaliseront le repas. L'orchestre sera le même que celui de l'année dernière.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la tenue des JEMA (journées des métiers d'arts en Rouillacais) du 6 au 8 avril 2018 au centre culturel du 27.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixé au mercredi 2 mai à 18H30.

Séance levée à 19H50.

Le Maire



Michel TRAINAUD

11/11/11